

Ordonnance no 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique.

Cette ordonnance vise à créer ou modifier diverses dispositions en matière de protection sociale des agent-es publics.

- les commissions de réforme et les comités médicaux sont remplacés par un conseil médical ( art 2 )
- Fin dénomination médecin de prévention, remplacé par médecin du travail ( art 3 )
- Précisions sur les congés maladies (art 4-5-6 )
- Précision sur les prestations dont bénéficie un fonctionnaire victime du SARS-CoV2 ( art 8 )
- Possibilité de travailler en temps partiel pour raison thérapeutique ( art 9 )
- Précisions sur les congés pour raison familiales (art 11 )

lien Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042565176>

**fichiers:**



[Télécharger joe\\_20201126\\_0286\\_0047.pdf](#) (189.93 Ko)

**Public:** [Vos droits](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---